Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_37-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mars deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le vingt-quatre février deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (16) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentée (1) : Florence ADAM pouvoir à Michel PENHOUËT.

Absents (2) : Eric FROMONT, Emmanuelle DUGAIN.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°37-2026
Versement d'une subvention sur le compte OCCE 35 de l'école François Renaud au titre de l'année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Corinne Lucas

Mme Lucas rappelle à l'assemblée qu'en raison de la mise en sommeil du budget de la Caisse des Ecoles, il est nécessaire de verser une subvention de fonctionnement sur le compte OCCE 35 de l'école François Renaud.

Pour l'année scolaire 2025-2026, cette subvention s'élève à 21 950,00€, répartie de la manière suivante :

- 100€ par élève pour les activités et sorties soit : 20 300,00€ pour 203 élèves.
- 250€ par classe de maternelle (3) et 150€ par classe élémentaire (6) pour l'acquisition de jouets de Noël, soit : 1 650,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *le versement d'une subvention de 21 950,00€ à l'école François Renaud, par le biais de l'OCCE 35 pour l'année scolaire 2025-2026 ;*
- ***AUTORISE*** *Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_37-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)